

**DEPARTEMENT
DE L'HERAULT**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MINERVE**

Séance du 26 septembre 2024

*Date de la
convocation*
09 septembre 2024

*L'an deux mil vingt-quatre
et le 26 septembre
à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.
Didier VORDY.*

		Conseiller	Statut	Procuration à
Conseillers Municipaux :	10	CABROL Christophe	Présent	
En exercice :	10	CALVET Olivier	Absent	
Présents :	07	COINDRE Catherine	Présente	
		GARDIENNET Julien	Absent	Cabrol Christophe
		MARCOUIRE Brice	Absent	
		MIRALLES René	Présent	
		PEYRAS Frédéric	Présent	
		SCHULZ Barbara	Présente	
		SUWALA Fabienne	Présente	
Secrétaire(s) de séance :		PEYRAS Frédéric		

Ordre du jour
Approbation du pv du 18 juillet 2024
1/ délibérations
Devis travaux
Compte financier unique dgfip
Garde champêtre
2/points d'information
3/ Passerelle de Coupiac : présentation dossier déposé cdnps
4/ Théâtre de verdure : présentation du projet
5/ Hangar communal : présentation du projet
6/ Points noirs paysagers de l'OGS (poubelles Mayranne et parking bus, Belvédère Pujade)
7/ mardi de Minerve : évaluation
8/arrêté de stationnement : évaluation et mise en œuvre
9/ eau :
- règlement intérieur siaep, et transfert de compétence
- bilan état de crise sécheresse et ses conséquences
- tarification progressive de l'eau

Approbation du pv du 18 juillet 2024
Le pv est approuvé à l'unanimité

1/Points de délibération

Compte financier unique dgfip

Le conseil municipal marque son accord à l'unanimité sur le passage au compte financier unique pour l'exercice 2025.

Garde champêtre

Le conseil municipal marque son accord à l'unanimité sur l'opportunité de création d'un poste de garde champêtre commun aux sept communes de l'OGS.

2/points d'information

Litige E. Desfieux

Le tribunal administratif de Montpellier dans un jugement du 7 juillet a annulé la décision de révocation prise à l'encontre de Eric Desfieux pour vice de forme. Sous peine de réintégration, une nouvelle procédure a dû être effectuée. Une nouvelle saisine du conseil de discipline du cdg34 a eu lieu, et une nouvelle décision de révocation a été prise le 9 septembre. Monsieur Desfieux ne s'est à nouveau pas présenté.

Un nouvel arrêté de révocation a été pris et transmis à l'intéressé le 23/9/24.

Borne de recharge électrique

La borne revedo d'Hérault énergie n'était pas conforme selon les critères d'Enedis. Après de multiples péripéties, qui ont duré tout l'été, une nouvelle borne, conforme, sera placée fin octobre. Celle de E55 charging, comme informé lors du dernier conseil, poursuit sa procédure et devrait être installée au même moment.

ARE Myriam Parisi

Myriam Parisi, employée au musée de mai 2021 à novembre 2022, réclame à la commune de Minerve, un rechargement de ses droits de chômage ARE. Une estimation du coût de la demande a été faite par le cdg34 à 18.000€. Cependant, l'éligibilité de l'admissibilité de M. Parisi n'est pas évidente car les contrats Cui dont elle disposait, exonéraient la commune de cotisations sociales. En conséquence, la commune ne pouvait verser de cotisations à pôle emploi. Nous avons soumis la question à notre avocat.

Subvention faic 2024

La subvention Faic 2024 d'un montant de 24.000€ concernant l'aménagement mobilier du théâtre de verdure a été obtenue.

EPF

La mairie a pris l'attache de la structure EPF Occitanie, organisme public foncier qui contribue à la mise en œuvre de stratégies foncières pour favoriser le développement durable des territoires, la lutte contre l'étalement urbain et la limitation de l'artificialisation des sols. L'EPF intervient dans ce cadre pour le compte de et en partenariat avec la commune, et procède aux acquisitions foncières et immobilières d'aménagement, ou de logements ... En contrepartie, la commune s'engage à acheter les biens ainsi acquis, rénovés et productifs de loyers dans un délai de 13 ans. Une convention de partenariat sera proposée au prochain conseil.

3/ Passerelle de Coupiac : présentation dossier déposé cdnps

Le dossier et ses annexes graphiques est présenté au conseil. L'avis de la cndps est attendu le 8 octobre.

4/ Théâtre de verdure : présentation du projet

Une première esquisse du projet est présentée. Le conseil enthousiaste émet quelques remarques d'amélioration sur l'agencement des terrains de boule, l'équilibre végétal et l'acoustique du site à étudier.

5/ Hangar communal : présentation du projet

Le projet est présenté au conseil qui marque son accord pour le dépôt de demande du permis de construire.

6/ Points noirs paysagers de l'OGS (poubelles Mayranne et parking bus, Belvédère Pujade)

Deux demandes de projets et devis ont été réalisées pour poursuivre la résolution des points noirs paysagers.

7/ mardi de Minerve : évaluation

Le conseil municipal dresse un bilan positif, qualitatif et quantitatif des mardis de Minerve avec deux bémols.

L'épisode malheureux d'un « trou » dans la caisse des recettes. Monsieur le maire fait état à ce sujet d'un courrier informatif du bureau du comité des fêtes.

La non-tenu du 4^{ème} mardi pour des raisons climatiques. Monsieur le maire fait état d'une demande sur proposition de la conseillère Fabienne Suwala, en charge de la programmation musicale, d'octroyer un dédommagement au groupe.

Le conseil vote contre la proposition à la majorité (6 voix contre, deux pour).

8/arrêté de stationnement : évaluation et mise en œuvre

La distribution des vignettes étant en phase de clôture, une attention au respect de l'arrêté sera rappelée par des papillons d'avertissement et si besoin des contraventions. Par ailleurs, un badge jaune pour « visite familiale » sera produit pour la facilité de la vie sociale des habitants du village.

9/ eau :

- règlement intérieur siaep, et transfert de compétence
- bilan état de crise sécheresse et ses conséquences
- tarification progressive de l'eau

Le conseil municipal valide le transfert de compétences.

Après débat sur la situation de crise de l'été, afin de sensibiliser et de responsabiliser les abus, une tarification progressive de l'eau sera instaurée en 2025 et à l'instar de 2024, des pv sont établis en cas de non-respect manifeste des arrêtés de restrictions d'eau.

